

132^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 20 février 2025
PV du CE du 20 février 2025 Par le Comité Exécutif de l'ITIIE-RDC

L'an deux mille vingt-cinq, le vingtième jour du mois de février, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle MULUMBA LUKOJI du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, la 132^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIIE-RDC siégeant en session ordinaire.

La réunion est présidée par Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et le secrétariat assuré par le Coordonnateur National de l'ITIIE-RDC.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Après le mot de bienvenue du Président du Comité Exécutif et la vérification du quorum, le Comité a valablement siégé et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les différents Collèges présents étaient représentés de la manière ci-après :

❖ Institutions Publiques :

1. Son Excellence Monsieur **GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA**, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif ;
2. Son Excellence Monsieur **KIZITO PAKABOMBA KAPINGA MULUME**, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du Comité Exécutif ;
3. Monsieur **Léon KANKOLONGO**, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre ;

❖ Entreprises Extractives :

4. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre ;
5. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Délégué de la Chambre des Mines, Membre ;
6. Monsieur **Robert MUNGANGA**, Délégué des Entreprises publiques, Membre ;

❖ Société Civile :

7. Monsieur **KAS MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
8. Monsieur **Jérémie KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
9. Madame **NENE BINTU**, Déléguée de la Société Civile, Membre, présente par visio conférence ;
10. Monsieur **Freddy KASONGO**, Déléguée de la Société Civile, Membre, présent par visio conférence ;
11. Monsieur **Donat KAMBOLA**, Déléguée de la Société Civile, Membre, présent par visio conférence ;

Membres ayant donné mandat :

12. SEM Madame **Eve BAZAIBA MASUDI**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif représentée par Monsieur **Pierre Héritier MPIANA**, Directeur de Cabinet Adjoint ;
13. SEM **Aimé MOLENDI SAKOMBI**, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur **Fulgence MFUMUANGANI**, Conseiller ;



14. Monsieur **Laurent NKINZI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, représenté par Madame **HOLENN**, Conseillère ;
15. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre représenté par Monsieur **Gaby LONDE** ;

Membres absents ou empêchés :

1. Son Excellence Monsieur **Doudou FWAMBA LIKUNDE LIBOTAY**, Ministre des Finances, Membre ;
2. Honorable **Clément MUYA MUBOYAYI**, point focal Sénat, Membre ;
3. Monsieur **Michel MULONGO**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre ;
4. Madame **Marie Chantal KANINDA**, Déléguée des Entreprises minières privées, Membre.

Y ont également pris part comme observateurs, Monsieur **Christian SOBO**, assistant Conseiller principal/Présidence, Monsieur **Jean-Marc DIUR**, Point focal ITIE/Gécamines et les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande du Président, le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC fait lecture de l'ordre du jour. Un membre propose et obtient qu'un nouveau point est inséré dans la rubrique « Divers », le Président a invité les membres à adopter l'ordre du jour réaménagé qui se présente ainsi :

- (1) **Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 21 janvier 2025 ;**
- (2) **Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC :**
 - *Elaboration des outils de mise en œuvre de l'ITIE*
 - *Rapport ITIE-RDC 2023 ;*
 - *Rapports Thématiques ITIE-RDC ;*
 - *Rapport Annuel d'Avancement, Exercices 2023-2024 ;*
 - *Projet Rapport sur l'EMAPE, Filière Diamant des Exercices 2021-2022*
 - *Préparation de la validation de la RDC de 2026 :*
 - *Elaboration de l'Arrêté du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux (texte d'application) relatif à la mise en place du Registre des bénéficiaires effectifs ;*
 - *Situation du projet de Décret modificatif du Comité National de l'ITIE-RDC.*
- (3) **Présentation du Plan de Travail et Budget Annuel 2025 amélioré (PTBA 2025) ;**
- (4) **Présentation de la version finale du Rapport ITIE-RDC sur le secteur forestier des Exercices 2020 - 2021**
- (5) **Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 21 janvier au 20 février 2025) ;**
- (6) **Divers : Question du Cadastre forestier.**




Délibération :

L'ordre du jour est adopté.

III. EXAMEN DES POINTS INCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point à l'ordre du jour : Adoption du P.V de la réunion du 21 janvier 2025

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National a indiqué qu'il a partagé le projet du Procès-verbal de la réunion du C.E du 21 janvier 2025 à tous les membres pour leurs observations et/ou amendements, il n'a été enregistré aucun amendement par le Secrétariat Technique. Aucun amendement n'est soulevé séance tenante. Ainsi, le Président soumet ledit P.V à l'adoption.

Délibération :

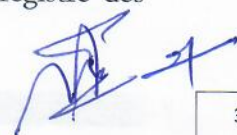
Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 21 janvier 2025 est adopté.

Deuxième point à l'ordre du jour : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 21 janvier au 19 février 2025

A la demande du Président, le Coordonnateur National axe son intervention sur quatre points ci-après : (i) Elaboration des Rapports ; (ii) Activités menées sur la période, (iii) Participation à des conférences, ateliers ou réunions et (iv) Point sur les difficultés de la mise en œuvre.

Poursuivant la présentation, le Coordonnateur National commente son exposé succinctement comme suit :

- 1) Dans le cadre de l'élaboration des rapports, il signale que (i) la production du Rapport ITIE-RDC 2023 est prise en charge par le Projet ENCORE de la Banque Mondiale. Concernant le recrutement de l'Administrateur indépendant pour ce rapport, des lettres ont été adressées aux administrations pour solliciter les données du Cadastre; (ii) la réception du projet de rapport sur l'EMAPE, filière diamant exercices 2021 - 2022 ; (iii) la réception du Rapport final du secteur forestier ; (iv) le lancement de la collecte de données pour les rapports EMAPE, filière Cu & Co et sur le respect par entreprises minières du Haut-Katanga et du Lualaba de leurs obligations sociales et environnementales et enfin, (v) le lancement des travaux pour les rapports sur la modélisation fiscale de grands projets miniers et l'évaluation du niveau de réalisation des recettes recouvrées par le FOMIN par rapport aux recettes constatées et liquidées par les Divisions des mines (de juillet 2018 à 1^{er} trimestre 2025).
- 2) Quant aux activités menées sur la période, il informe la tenue des ateliers tant à Lubumbashi qu'à Kolwezi sur l'EMAPE Cu & Co et les engagements sociaux et environnementaux des entreprises. Et aussi, il indique avoir participé à d'autres assises au niveau local qu'international.
- 3) Pour ce qui est du point sur les difficultés de la mise en œuvre, il fait relever la persistance du non-paiement de la dotation allouée au CN ITIE-RDC et la forte accentuation de la dépendance financière vis-à-vis des PTF.
- 4) Concernant la préparation de la validation, il signale le travail en cours avec l'accompagnement de la GIZ sur la rédaction du texte réglementaire pour la mise en place du registre des



bénéficiaires effectifs ainsi que la nécessité de finaliser le projet de Décret modificatif du CN ITIE-RDC auprès de la Primature.

A l'issue de cet exposé et préalablement aux débats, le Président fait part au Comité de sa correspondance adressée à la Première Ministre dans le cadre de la recherche d'une solution pérenne quant au financement du processus ITIE.

Débat :

Un membre du collège société civile, s'inquiète du faible niveau de l'engagement du Gouvernement et suggère la constitution d'une équipe restreinte en vue de rencontrer la Première Ministre pour discuter d'une solution durable pour le fonctionnement du CN de l'ITIIE-RDC. Un autre membre du même collège, quant à lui, s'interroge sur la nécessité pour la société civile de poursuivre sa participation à l'ITIIE et insiste, d'une part, sur une solution durable dans un proche avenir en faveur du processus ITIE et d'autre part, il évoque la possibilité de faire inscrire le point de financement de l'ITIIE au prochain Conseil des Ministres.

Un membre des Institutions publiques, tout en soutenant la démarche du Président et au regard du prochain programme avec le FMI, insiste sur l'impérieuse nécessité de trouver un financement pour l'ITIIE.

En conclusion, le Président suggère, outre la rencontre du Coordonnateur National avec le Ministre d'Etat du Budget ou celui des Finances pour laquelle il s'engage à arracher un rendez-vous, la constitution d'une équipe en vue de rencontrer la Première Ministre avec une alternative de solution pérenne à présenter. Il termine en demandant que les noms par collège lui soient communiqués après la réunion pour disposition.

Troisième point à l'ordre du jour : Présentation PTBA 2025

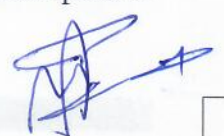
A l'invitation du Président, le Coordonnateur National présente l'économie du PTBA 2025. Pour ce qui est de son amélioration par les parties prenantes, il indique qu'aucune amélioration de fonds n'a été enregistrée nonobstant une rallonge d'un mois accordée par le Comité aux parties prenantes pour son analyse. Il signale néanmoins qu'une mise à jour du PTBA a été réalisée et que son coût total s'élève à **8 427 366,10 USD**.

Débat :

Un membre du Collège entreprise émet des inquiétudes quant au financement du PTBA par des PTF. Il s'interroge d'une part, sur la certitude du financement par la Banque Mondiale de toutes les activités inscrites et d'autre part, sur la capacité de réalisation desdites activités au courant de l'année 2025.

Le Coordonnateur National fait remarquer qu'en vertu de l'expérience avec la BM en 2024, une liste d'activités pour le 1^{er} trimestre a été soumise à la BM en 2025 pour laquelle l'avis de non objection a été donné. Il ajoute qu'une évaluation sera faite à l'issue de chaque trimestre et la prise en charge de nouvelles activités sera subordonnée à la réalisation de toutes les activités liées au trimestre concerné.

Un membre du collège société civile exprime des préoccupations quant à la prise en compte dans la réalisation des activités de certaines priorités telle la transition énergétique. Aussi, au vu des défis soulevés dans les rapports ITIE, il évoque la question d'envisager l'élargissement à d'autres secteurs en renforçant les capacités du ST et enfin, il suggère de mettre en place un outil pour le suivi et l'évaluation du niveau d'exécution des activités.



Le Coordonnateur National explique en revenant sur les innovations introduites par la Norme 2023 lesquelles nécessitent une meilleure compréhension par les parties prenantes et la mise en œuvre des recommandations de la dernière validation. Il ajoute que les activités reprises dans le PTBA ont un accrochage sur les priorités du Pays.

Un autre membre s'interroge sur la démarche du ST au sujet de la mise à jour du PTBA concernant la diligence raisonnable sur le travail des enfants dans les sites miniers dont les conséquences ont été suffisamment amplifiées.

Le Coordonnateur National attire l'attention en soulignant la collaboration de l'ITIIE avec les organisations de la société civile sur une étude menée par ces dernières pour besoin d'anticipation et de préserver la bonne image du pays en mettant en valeur les bonnes pratiques.

Un membre du Collège société civile, revenant sur la diversité des matières ainsi que les défis de la mise en œuvre, s'inquiète que le ST, au vu de son effectif réduit, ne soit en mesure de couvrir ces matières et défis. Il propose qu'on procède au recrutement pour élargir l'effectif du ST.

Le Coordonnateur National précise que les activités inscrites dans le PTBA requièrent que les TDR soient préalablement soumis au CE pour son approbation avant de les exécuter. Il indique que, dans ses attributions, il a la mission de rechercher le financement auprès des PTF. A cet effet, il procède à la négociation préalablement avec les PTF et après leur accord suivant l'objectif du projet, l'activité est inscrite au PTBA puis soumis au CE pour adoption.

Un membre du collège Institutions publiques s'inquiète sur l'accord à donner par les PTF pour financer les activités que les intéressent alors que le Gouvernement en a également.

Le Coordonnateur répond en expliquant que les PTF analysent la demande en fonction de l'objectif convenu avec le Gouvernement. En ce qui concerne le Projet ENCORE, l'objectif est la mobilisation des ressources domestiques. Si l'activité correspond avec cet objectif du projet signé avec le Gouvernement, les TDR seront soumis. Dans le cas contraire, le Gouvernement prend en charge toutes les autres activités qui rentrent dans ses priorités.

A l'issue des échanges et débats, le Président soumet le PTBA 2025 à l'adoption.

Délibération :

Le Comité Exécutif adopte le PTBA 2025.

Quatrième point à l'ordre du jour : Présentation de la version finale du Rapport ITIE-RDC sur le secteur forestier des Exercices 2020 - 2021

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National indique qu'à la 129^{ème} réunion du CE du 17 septembre 2024, il avait été décidé d'accorder un délai suffisant avant la publication du Rapport ITIE-RDC sur le secteur forestier 2020-2021 jusqu'en décembre 2024 afin d'obtenir du Ministère de l'Environnement et Développement Durable toute l'information qui va enrichir la partie contextuelle.

Revenant à l'exposé, le Coordonnateur National fait d'abord le point sur la situation des informations complémentaires reçues du Ministère de l'Environnement et revient ensuite sur l'essentiel du rapport articulé en sept points ci-après : (i) Informations complémentaires, (ii) Contexte et limitations ; (iii) Périmètre du rapport ; (iv) Référentiel ; (v) Chiffres clés ; (vi) Exhaustivité et fiabilité ainsi que (vii) Recommandations.



Débats :

Un membre du collège entreprise fait constater que ce rapport dresse un tableau sombre du secteur. Il estime que le prochain rapport ne doit pas connaître les mêmes insuffisances et souligne qu'il est impérieux de prendre des mesures idoines. Parmi les difficultés majeures rencontrées, il relève le manque de collaboration des entreprises dû, entre autres, à la rupture de dialogue entre ces dernières et le ministère de tutelle notamment sur la question cruciale de conflit de compétence entre le pouvoir central et les provinces au sujet de l'imposition du permis de coupe de bois par les deux niveaux. Un membre du collège entreprise estime que le CE doit se prononcer sur ce rapport en proposant des pistes de sortie et des recommandations pour le prochain rapport. Un autre membre sollicite des éclaircissements sur la double taxation rencontrée par les exploitants forestiers.

Y réagissant, un membre des institutions publiques affirme que le dialogue entre parties existe bel et bien, ce qui a permis de publier le rapport sur la revisitation des contrats. Il reconnaît aussi que les réalités ne sont pas les mêmes entre les acteurs, les industriels étant soumis au respect de certaines règles notamment les clauses sociales. Concernant la question de double taxation, il explique la difficulté rencontrée entre le pouvoir central et les provinces qui, sous l'arbitrage de l'Assemblée Nationale, a éclaté la taxe à raison de 60% revenant au pouvoir central, 40% pour la province. Il enchaîne en disant que cette dernière quotité, la solution proposée est de répartir les 40% à raison de 25% pour la province et 15% pour l'ETD.

Un membre du collège entreprise indique qu'il n'y pas eu d'avancées notables et pour lui, il émet des réserves quant à la validation de ce rapport d'autant plus que ce rapport n'est pas exhaustif et fiable. Il suggère, toutefois, au CE de mettre en place des mécanismes ou d'adopter une approche particulière pour la production d'un bon rapport. Un autre membre renchérit sur les difficultés évoquées en invitant le Gouvernement à prendre des mesures pour donner solution aux problèmes soulevés dans le secteur.

Un membre du collège société civile renseigne que le Gouvernement a mis plus d'accent sur les artisanaux que sur les industriels. Il ajoute que le Ministère s'est focalisé sur le crédit carbone au lieu de régler les vrais problèmes du secteur. Il propose qu'il faille séparer les acteurs du secteur (artisanaux, semi-artisanaux et industriels) car ayant des obligations propres, renforcer leurs capacités et laisser la question de transparence à l'administration.

Un membre du collège Institutions publiques salue les efforts fournis par le Ministère pour mettre à la disposition du Consultant toutes les données complémentaires et félicite le dévouement des parties à ce sujet, tout en fustigeant le manque des moyens pour le déploiement sur terrain en vue de la collecte de données complémentaires.

A propos de ce rapport, le Coordonnateur National fait remarquer que le processus pour son élaboration a pris trop de temps et sollicite du CE de le recevoir dans l'état car il s'agit d'une photographie du secteur et recommande néanmoins, de prendre des stratégies pour le prochain rapport. Enfin, il insiste sur le respect des dispositions contractuelles du PTF (Ambassade des Pays-Bas) avec le Consultant lesquelles subordonnaient le paiement à l'adoption dudit rapport par le CE.

Après échanges des vues et discussions, le Président estime, nonobstant les insuffisances relevées dans le rapport et considérant le complément d'informations fournies par l'administration devant alimenter le contexte du secteur, soumet ledit rapport à l'adoption.




Délibération :

Le Comité Exécutif adopte le Rapport du secteur forestier, Exercices 2020-2021 moyennant sa requalification comme étant un rapport contextuel.

Cinquième point à l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 21 janvier au 20 février 2025

A la demande du Président, le Coordonnateur National commente la situation financière telle que contenue dans le document intitulé « **Situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC** » lequel a été transmis à chaque membre, en relevant l'augmentation de l'endettement.

Le Président fait part au Comité de la poursuite des démarches ensemble avec le Ministre des Mines. N'ayant reçu aucune observation, le Président soumet à l'adoption la situation financière du Comité National ITIE-RDC.

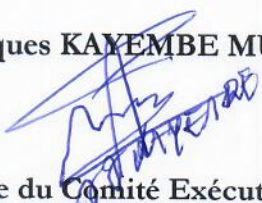
Délibération:

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC de la période du 21 janvier au 20 février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, commencée à 10h51', la réunion a pris fin à 13h29'.

Fait à Kinshasa le 20 février 2025

Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO



Secrétaire du Comité Exécutif

GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA



Président du Comité Exécutif